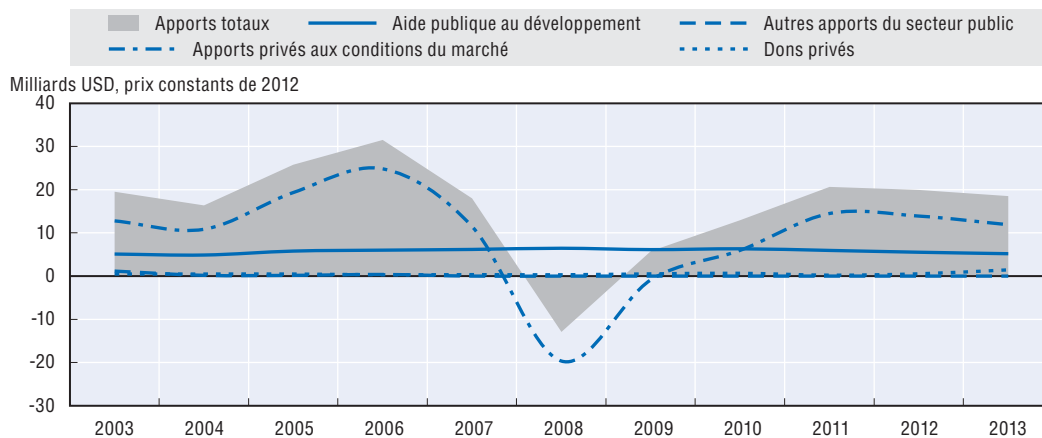


PAYS-BAS

Appports financiers des Pays-Bas aux pays en développement

Graphique 40.1. **Appports nets de ressources aux pays en développement, 2003-13, Pays-Bas**



Note : On ne dispose pas de données sur les autres appports du secteur public pour les années postérieures à 2007.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888933255764>

Les Pays-Bas utilisent l'APD pour mobiliser d'autres ressources au service du développement durable

- **Ils contribuent à la mobilisation des ressources intérieures des pays en développement en soutenant leur système fiscal.** Leurs engagements d'aide publique au développement (APD) pour les activités concernant la fiscalité dans les pays partenaires sont estimés à 2 millions USD pour 2013.
- **Ils s'emploient à promouvoir l'aide pour le commerce afin d'améliorer les résultats commerciaux des pays en développement et leur intégration dans l'économie mondiale.** Leurs engagements pour les activités liées au commerce se sont élevés à 764 millions USD en 2013 (31 % de leur APD ventilable par secteur), soit une diminution de 34 % en termes réels par rapport à 2012. La tendance est à la baisse depuis quelques années.
- **Ils investissent dans le renforcement des capacités et systèmes statistiques nationaux des pays partenaires, afin qu'ils puissent suivre la concrétisation de leurs objectifs de développement.** Leurs engagements en la matière ont représenté 7.6 millions USD en 2013.
- **Ils investissent en faveur de l'atténuation du changement climatique, en privilégiant les énergies renouvelables et la réduction de la déforestation dans le cadre du développement de chaînes commerciales durables,** les activités relatives à l'adaptation (y compris la réduction des risques de catastrophe) étant centrées sur l'eau (productivité de l'eau et gestion intégrée des ressources hydriques) et l'agriculture (sécurité alimentaire et nutritionnelle). Ils se sont engagés à apporter 134 millions USD (100 millions EUR) au Fonds vert pour le climat, qui joue un rôle essentiel dans l'acheminement de ressources vers les pays en développement et la mobilisation de fonds au titre du climat aux niveaux national et international.

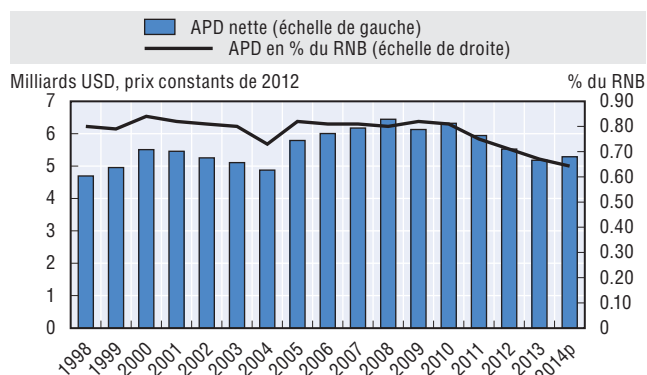
Les Pays-Bas contribuent de diverses manières à une utilisation efficace des ressources au service du développement durable :

- **Action en faveur de l'appropriation par les pays en développement, par le biais des modalités d'acheminement de leur aide.** Il reste une marge de progression. En 2013, 59 % de l'aide affectée au secteur des administrations publiques des pays partenaires ont été inscrits aux budgets nationaux de ces pays, l'objectif minimal convenu pour 2015 étant de 85 %. En 2013, 52 % de l'aide destinée à ce secteur ont été acheminés par les systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés des pays partenaires, ce qui est proche de l'objectif de 57 % fixé pour 2015.
- **Priorité donnée aux résultats et à la gestion axée sur les résultats au moyen du cadre de résultats.** Les résultats relatifs à leurs priorités thématiques sont communiqués chaque année au Parlement par les services centraux et les ambassades, et publiés sur le site internet du gouvernement. Leur cadre de résultats comprend actuellement leurs sept priorités thématiques (eau, santé et droits sexuels et reproductifs, sécurité et État de droit, sécurité alimentaire, développement du secteur privé, droits des femmes et égalité des sexes, climat et durabilité), qui ont représenté environ 40 % de la coopération néerlandaise en 2013.
- **Action en faveur de la prévisibilité de l'aide.** En 2013, la prévisibilité annuelle de l'APD des Pays-Bas a été de 79 % (l'objectif pour 2015 est le versement de 90 % des fonds selon le calendrier prévu). À 42 %, la prévisibilité à moyen terme a été moindre.
- **Action en faveur du déliement de l'aide.** La part de l'APD néerlandaise non liée (hors frais administratifs et coût des réfugiés dans le pays donneur) a été de 96.7 % en 2013 (contre 98.4 % en 2012), soit davantage que la moyenne du CAD (83.2 %).

Aide publique au développement dispensée par les Pays-Bas

En 2014, les apports nets d'APD des Pays-Bas se sont élevés à 5.6 milliards USD (données provisoires), soit 0.64 % de leur revenu national brut (RNB) et une augmentation de 1.6 % en termes réels par rapport à 2013. Il s'agit là d'un léger infléchissement de la tendance à la baisse du volume de l'APD amorcée en 2011. En 2013, le rapport APD/RNB a été inférieur à l'objectif de 0.7 % pour la première fois depuis 1975 en raison de compressions budgétaires nécessaires à l'assainissement des finances publiques. Les Pays-Bas restent toutefois très attachés à cet objectif. Les Pays-Bas se classent au 6^e rang des donateurs membres du Comité d'aide au développement (CAD) pour le rapport de l'APD au RNB, et au 7^e rang pour le volume de l'aide. L'élément de libéralité de l'APD totale a été de 100 % en 2013.

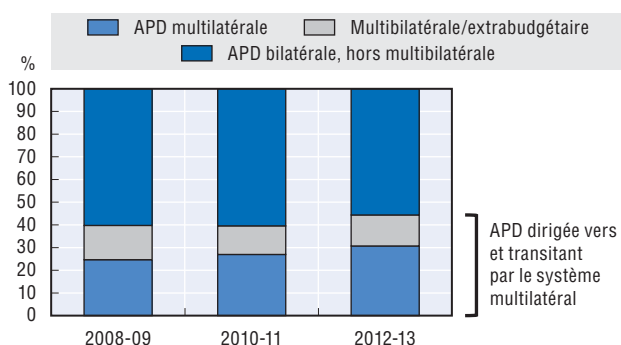
Graphique 40.2. APD nette : évolution en volume et en pourcentage du RNB, 1998-2014, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255773>

En 2013, 68 % de l'APD des Pays-Bas ont été dispensés au niveau bilatéral. Les Pays-Bas ont affecté 32 % de leur APD totale aux contributions au budget central des organisations multilatérales, contre 27 % en moyenne pour les pays du CAD. Ils ont aussi dirigé 20 % de leur APD bilatérale vers des projets précis exécutés par des organisations multilatérales (contributions multilatérales/extrabudgétaires).

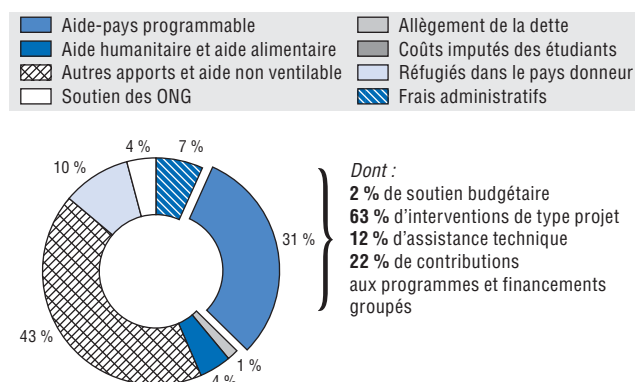
Graphique 40.3. Part de l'APD dirigée vers et transitant par le système multilatéral, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255786>

En 2013, 31 % de l'APD bilatérale des Pays-Bas ont fait l'objet d'une programmation au niveau des pays partenaires. La part de leur aide-pays programmable (APP) était inférieure à la moyenne des pays du CAD (54.5 %) en 2013. Le faible niveau de l'APP s'explique par le volume élevé de l'APD bilatérale non ventilée que les Pays-Bas fournissent par le biais des fonds centraux, notamment de la société civile. Les interventions de type projet ont représenté 63 % de l'APP.

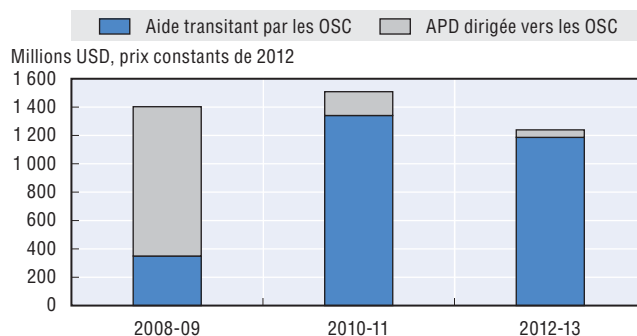
Graphique 40.4. Composition de l'APD bilatérale, 2013, versements bruts, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255796>

En 2013, l'APD bilatérale dirigée vers les organisations de la société civile (OSC) et transitant par celles-ci s'est élevée à 1.3 milliard USD. Entre 2012 et 2013, l'aide dirigée vers les OSC et acheminée par leur intermédiaire a diminué en volume (-0.5 %), mais elle a augmenté en pourcentage de l'aide bilatérale (passant de 31 % à 34 %). Ce dernier chiffre était supérieur à la moyenne des pays du CAD pour 2013 (16 %).

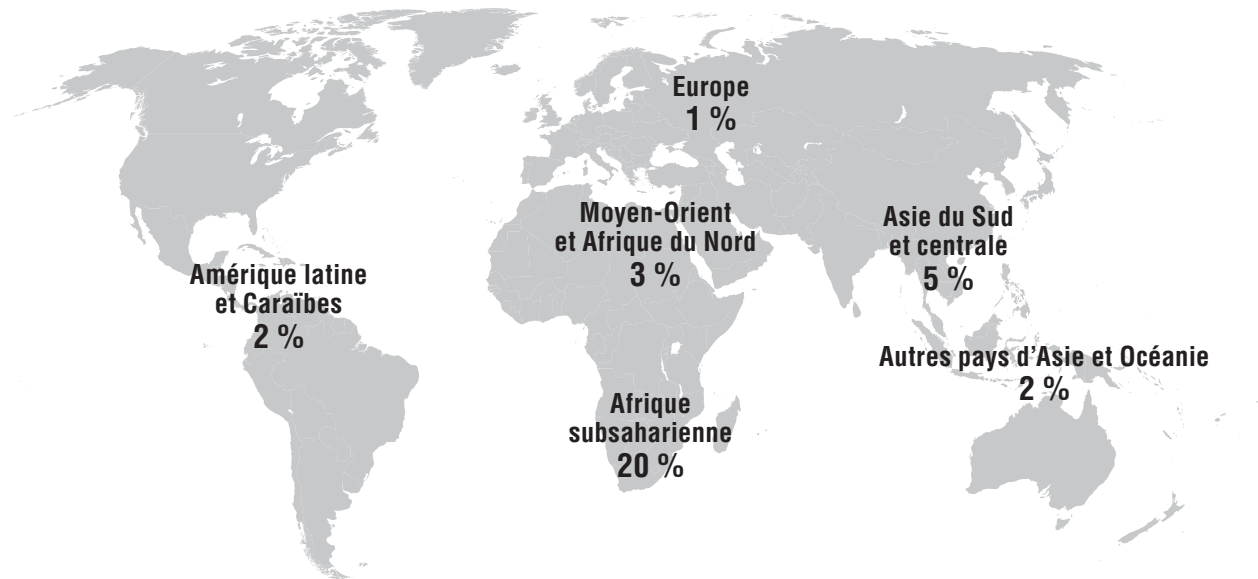
Graphique 40.5. APD bilatérale dirigée vers et transitant par les OSC, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255800>

La part la plus importante de l'APD bilatérale des Pays-Bas a été dirigée vers l'Afrique subsaharienne. En 2013, 837.4 millions USD ont été affectés à l'Afrique subsaharienne, et 194.7 millions USD à l'Asie du Sud et l'Asie centrale.

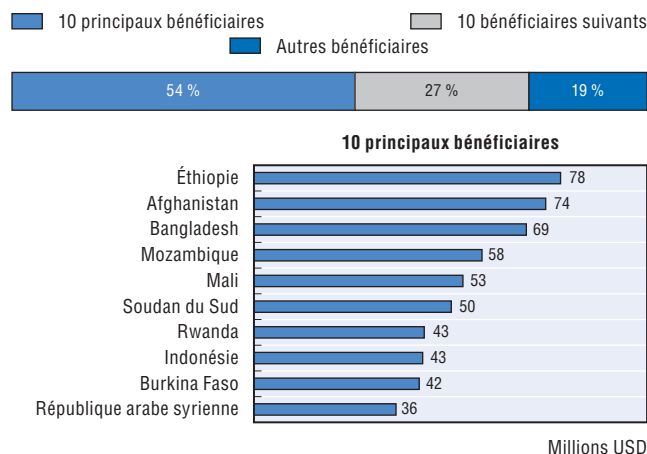
Graphique 40.6. Répartition de l'APD bilatérale par région, moyenne 2012-13, versements bruts, Pays-Bas



Note : La répartition par région de 68 % de l'APD bilatérale ventilée n'est pas spécifiée pour 2012-13. Ce pourcentage n'est pas représenté sur la carte. StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255811>

Les Pays-Bas ont affecté 54 % de leur APD bilatérale ventilable par pays aux 10 principaux bénéficiaires de leur aide. Parmi ces derniers figurent huit de leurs 15 pays partenaires prioritaires. Ils ont pris des mesures pour concentrer leur APD bilatérale sur un plus petit nombre de pays. En 2013, le soutien aux États fragiles a représenté un montant de 677.8 millions USD (17.7 % de l'APD bilatérale brute).

Graphique 40.7. APD bilatérale ventilable par pays apportée aux principaux bénéficiaires, moyenne 2012-13, versements bruts, Pays-Bas

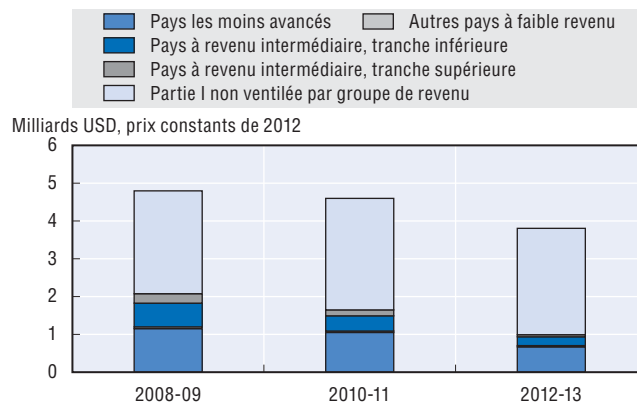


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255826>

En 2013, 18 % de l'APD bilatérale des Pays-Bas ont été affectés aux pays les moins avancés (PMA), soit un montant de 697 millions USD, contre 31 % pour la moyenne du CAD. La part de ces pays a diminué, passant de 27 % en 2010 à 18 % en 2013. Néanmoins, ce sont eux qui ont reçu la part la plus importante de l'APD bilatérale néerlandaise en 2013, mais il faut noter que 74 % de cette aide n'étaient pas ventilés par groupe de revenu.

L'APD totale des Pays-Bas aux PMA a représenté 0.17 % de leur RNB en 2013, ce qui est supérieur à l'objectif de 0.15 % fixé par les Nations Unies.

Graphique 40.8. APD bilatérale par groupe de revenu, moyennes sur deux ans, versements bruts, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255839>

En 2013, 36 % de l'APD bilatérale (1.2 milliard USD) ont été affectés aux infrastructures et services sociaux ; l'accent a été fortement mis sur le soutien du gouvernement et de la société civile (529 millions USD), ainsi que sur l'eau et l'assainissement (323 millions USD). Un montant de 352 millions USD a été affecté à l'agriculture (comptabilisé au titre de l'APD aux secteurs de production).

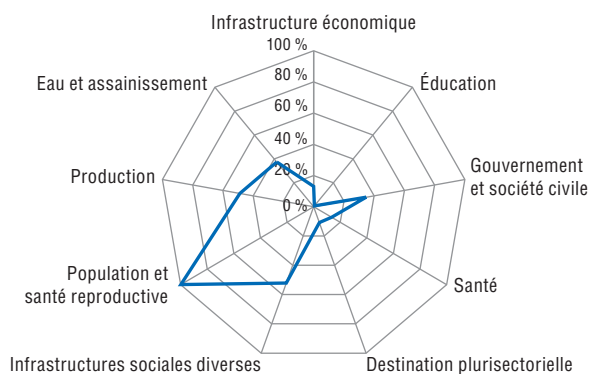
Graphique 40.9. Répartition de l'APD bilatérale par secteur, moyenne 2012-13, engagements, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255841>

L'APD bilatérale des Pays-Bas en faveur de l'égalité hommes-femmes s'est élevée à 771 millions USD. En 2013, 31 % de leurs activités d'aide bilatérale ventilable par secteur avaient l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour objectif principal ou significatif, ce qui correspond à la moyenne des pays du CAD (31 %). Ce chiffre est néanmoins inférieur à celui de 2012 (43 %). Une part importante de l'aide dispensée par les Pays-Bas au titre de la population et de la santé reproductive est axée sur la problématique hommes-femmes.

Graphique 40.10. Part de l'APD bilatérale à l'appui de l'égalité hommes-femmes par secteur, 2013, engagements, Pays-Bas

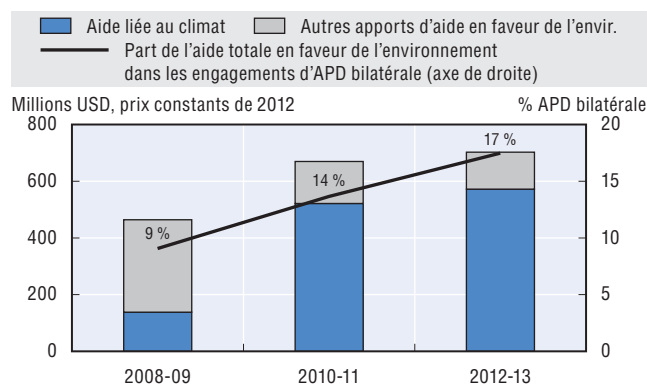


StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255858>

Les engagements d'APD bilatérale des Pays-Bas en faveur de l'environnement ont représenté 862 millions USD en 2013.

Le montant effectif total des dépenses d'APD au titre de l'environnement (d'après les données relatives au marqueur de l'aide à l'environnement) a été de 202 millions EUR en 2013. Les Pays-Bas concentrent leurs efforts sur la promotion d'un cadre de vie durable et sûr, ainsi que sur la réduction de la pauvreté, en encourageant une gestion durable de l'environnement et de l'eau et en investissant dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets (voir première page du présent profil). La part de l'aide bilatérale au titre de l'environnement a augmenté ces dernières années pour atteindre 26 % en 2013 (contre 23 % en moyenne pour les pays du CAD). En 2013, 22 % de l'aide bilatérale des Pays-Bas ont été orientés tout particulièrement vers le changement climatique, contre 16 % pour la moyenne des pays du CAD.

Graphique 40.11. APD bilatérale à l'appui des objectifs environnementaux mondiaux et locaux, moyennes sur deux ans, engagements, Pays-Bas



StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933255865>

Note à l'intention des lecteurs : L'annexe B présente des notes méthodologiques concernant les définitions et les outils de mesure utilisés pour l'établissement des profils des membres du Comité d'aide au développement.



Extrait de :

Development Co-operation Report 2015 Making Partnerships Effective Coalitions for Action

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/dcr-2015-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « Pays-Bas », dans *Development Co-operation Report 2015 : Making Partnerships Effective Coalitions for Action*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/dcr-2015-43-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.